



*Construisons leur avenir,
ensemble.*

TAXE D'APPRENTISSAGE
FUNDRAISING

► DREAM ► DARE ► DO

EDITO

2019 A ÉTÉ UNE ANNÉE ENTHOUSIASMANTE : deuxième reconnaissance internationale par le biais de l'accréditation AMBA, lancement de nouvelles formations, création de nouvelles entreprises au sein de notre incubateur. Cette richesse nous la devons en grande partie aux entreprises qui ont fait le choix de nous accompagner par le versement de leur taxe d'apprentissage en 2019.

En qualité de Directeur Général de l'ISC Paris, je vous demande de nous soutenir. Sans le bénéfice de la taxe d'apprentissage, nous n'aurions pu mener nombre de nos projets et certainement pas celui de lancer de nouvelles formations au sein de notre nouveau campus implanté à Orléans.

En 2020, j'aimerais pouvoir compter sur vous en tant que contributeur à l'avenir de l'ISC Paris. En effet, nous souhaitons consacrer l'année à trois projets majeurs concrets :

- Un système de bourses à destination des étudiant(e)s issu(e)s des classes préparatoires.
- Une chaire à co-construire et le déploiement de notre Incubateur.
- Développer un campus totalement connecté.

GRÂCE À VOTRE GÉNÉROSITÉ, VOUS PROFITEZ DE NOMBREUX AVANTAGES ET ACCÈS PRIVILÉGIÉS :

- Vous entrez dans le Club entreprises partenaires de l'ISC Paris et bénéficiez d'un accès privilégié pour valoriser votre marque employeur auprès de nos étudiants.
- Vous profitez de réductions tarifaires pour former vos collaborateurs à potentiel : MBA, DBA, Programme Grande École en part-time, certificats de compétences sur-mesure.
- Vous donnez votre nom ou celui de votre entreprise à un espace privilégié du campus : amphî, médiathèque, agora, etc.
- Vous donnez votre nom ou celui de votre entreprise à un prix décerné par l'ISC Paris : prix de l'innovation pédagogique, prix de la meilleure entreprise étudiante, prix du meilleur mémoire, etc.

En faisant le choix de l'ISC Paris, vous soutenez une École résolument tournée vers ses étudiants et les besoins de l'entreprise. Il vous revient de la choisir en versant votre taxe d'apprentissage et/ou sous forme de don. Si vous acceptez de nous témoigner votre confiance, je m'engage à ce que vous sachiez de manière concrète quelle utilisation est faite de votre budget.

Jean-Christophe HAUGUEL
Directeur Général de l'ISC Paris



PROJET 1

DES BOURSES D'EXCELLENCE À DESTINATION DES ÉTUDIANTS ISSUS DE CLASSES PRÉPARATOIRES

> Nous pensons qu'il est de notre mission de permettre à chacun(e) de rejoindre les bancs de notre Business School.

Nous souhaitons développer un système de bourses à destination des étudiant(e)s issu(e)s des classes préparatoires. Au-delà des financements qui existent déjà, l'ISC Paris entend lever le plus de freins possible au financement des études. Avec le versement de votre taxe d'apprentissage, nous pouvons y parvenir.



> En versant **5 000€**, vous offrez à un étudiant de classe préparatoire méritant boursier d'entrer par la grande porte dans le Programme Grande École.



PROJET 2

CRÉATION D'UNE CHAIRE ET DÉPLOIEMENT DE NOTRE INCUBATEUR D'ENTREPRISES

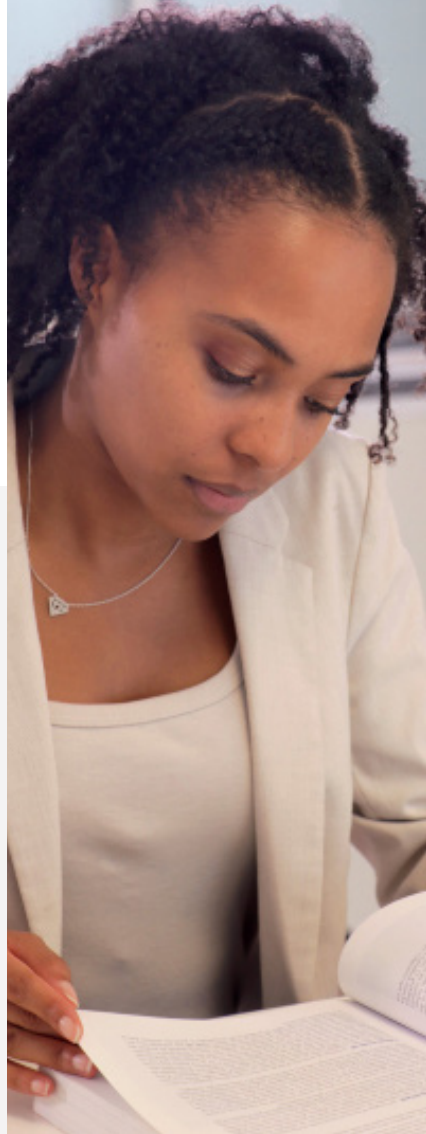
> Parce que cela s'inscrit totalement dans l'ADN de notre École, l'ISC Paris va donner naissance à une chaire scientifique et renforcer les moyens et le rayonnement de son incubateur. La place de l'entreprise omniprésente dans notre écosystème ne peut que s'en voir renforcer.



> Si vous versez **20 000 €**, vous permettez le financement d'une chaire à co-construire sur des thématiques variées en fonction des expertises professionnelles & académiques (*exemples: E-santé, Supply Chain 4.0, Entrepreneuriat dans l'Economie circulaire, etc...*)



> En versant **6 000 €**, vous financez le stage de fin d'études d'un étudiant entrepreneur en lui permettant de créer sereinement son entreprise au sein de notre Incubateur.



PROJET 3

DÉVELOPPEMENT D'UN CAMPUS TOTALEMENT CONNECTÉ

> Nous souhaitons que l'ISC Paris soit un campus totalement connecté, propice aux innovations. Les investissements digitaux en découlant auront pour unique visée de s'assurer que nos futur(e)s diplômé(e)s sauront faire évoluer leurs fonctions en accord avec les évolutions numériques



> En versant **10 000 €**, vous financez le développement d'une innovation pédagogique marquante pour les étudiants et les professeurs : cas de réalité virtuelle, learning expedition, etc.



TAXE D'APPRENTISSAGE

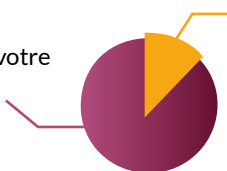
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le nouveau barème, appelé «solde de la taxe d'apprentissage» correspond à 13% de la taxe. Ces fonds sont destinés à des dépenses libératoires effectuées par l'entreprise.

0.68% DE VOTRE MASSE SALARIALE BRUTE 2019

87% de votre taxe, versés à votre OPCO de branche

Bénéficiaires exclusifs :
les CFA



13% de votre taxe, versés en direct aux établissements de votre choix.

dont l'ISC Paris, si vous le souhaitez.

COMMENT LA VERSER ?



Par chèque, à l'ordre de :
ISC Paris, service financier,
22 bd du fort de Vaux 75017 Paris



Par virement,
IBAN : FR76 30004008 2100 0232 1689 432
BIC : BNPAFRPP
à nommer : TA-entreprise-projet n°

Votre versement doit nous parvenir entre le **1^{ER} JANVIER** et le **31 MAI 2020**
l'ISC Paris est habilité à recevoir votre versement de taxe d'apprentissage avec le code UAI : **07502525**

Maïmouna **BAH**

Responsible Alternance - Carrer Center

✉ taxeapprentissage@iscparis.com



Site web
www.iscparis.com



Téléphone
+(33)1 40 53 99 99



Adresse
22 Boulevard du Fort de Vaux 75017 Paris

